

**Présents** : Mmes DEKKER A, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, FRAISSE B, ORTEGA R, REY P, SNOECK A

**Procurations** : SALVAGNAC JP à ORTEGA R, M CHAPELOT A à DEKKER A

**Absents** : GUILLOT F, PASQUIET M,

**Secrétaire** : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu succinct du dernier Conseil Municipal qui date du 29 novembre 2018 et demande son approbation.

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la réunion ADAP (atelier départemental) sur le projet « d'éco-quartier les condamines » avec les services de l'état, le projet se nommera : « quartier durable des condamines ».

Cette réunion avait pour but de travailler sur l'aménagement du terrain en lots.

Le dossier a été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux.

Le maire propose au conseil de délibérer sur le principe afin que M Pierre COURTADE puisse poursuivre la mission sur le dit quartier et dépose un permis d'aménagement pour le compte de la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à Bernard BLANC de rencontrer M CASTEL Alain au sujet de son terrain servant de parking.

A savoir s'il souhaite le louer à la commune pour la saison estivale 2019.

En cas de refus, le maire se propose de demander à M. PERICARD de nous louer le terrain de Me ROUGER afin de l'utiliser en parking pour la saison 2019.

Après avoir lu le rapport de la CCRLCM (Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois) sur les charges transférées, le maire demande au conseil l'approbation des dites charges pour l'année 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Après avoir lu le rapport de la CCRLCM (Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois) sur l'instruction des documents d'urbanisme, le maire demande au conseil l'approbation de la convention d'instruction des documents d'urbanismes liant la commune de Lagrasse, la CCRLCM et la commune de Lezignan Corbières pour l'année 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Après un appel à candidature fait par la Communauté de l'Union Européenne, La commune a été retenue pour le déploiement du WIFI.

Elle a obtenu une bourse de 15 000.00€ afin de déployer le WIFI sur la commune de Lagrasse.

Nous pouvons espérer le WIFI en libre accès sur la commune pour cet été 2019.

Monsieur le maire informe que la municipalité a reçu une demande de local pour l'installation d'un luthier à Lagrasse (nouvelle activité artisanale).

Un seul local communal est disponible (une partie de l'ancienne bibliothèque).

Après discussion, le conseil décide d'attribuer à Me ENSENAT une partie du local de l'ancienne bibliothèque à compter du 1 er avril 2019.

Le maire signale au conseil que M BENOIT la recontacté afin de voir si la commune lui céderait l'ancienne cave coopérative afin de la réhabiliter pour en faire une résidence d'hébergement pour environ 100 lits (soit 2 bus).

Après discussion le conseil reste partagé sur le devenir de ce bâtiment.

Affaire à suivre

Monsieur le maire donne la parole à M Bernard Blanc au sujet du chemin de la Benaouriou (partie haute du chemin de la cote)

Qui fait part au conseil du souhait des résidents du dit quartier de céder le chemin à la commune à titre gratuit.

Après discussion, le conseil décide de remettre la décision à plus tard afin de pouvoir estimer les couts éventuels de mise en conformité réglementaire.

La commune va se rapprocher de la CCRLCM.

Séance levé à 20h15.